

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 26 juin 2023 de M. Yves Herren: «Praille-Acacias-Vernets – Acacias 1 – Pour 22 nouvelles rues aux noms féminins».

1^{er} octobre 2024

Rapport de M. Kevin Schmid.

Ce projet de motion a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 26 juin 2023. La commission s'est réunie le 17 octobre 2023 sous la présidence de M. Christian Steiner ainsi que les 20 août et 10 septembre 2024 sous la présidence de M. Olivier Gurtner. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Jade Perez et M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le prochain réaménagement du secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV) – Acacias 1 – et notamment la réalisation de ses vingt-deux nouvelles rues;
- les compétences de la Ville de Genève dans la dénomination des rues sises sur son territoire;
- la nécessité de donner une visibilité accrue, dans l'espace public, à des personnalités féminines «genevoises» ayant fait rayonner Genève, à travers leurs actions ou activités locales, régionales et/ou internationales;
- la volonté de ne pas perdre l'histoire des rues et autres places de Genève tout en assurant un rééquilibrage entre les noms existants, notamment entre hommes et femmes,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à nommer les vingt-deux futures rues du PAV – Acacias 1 – avec des noms de femmes ayant un ancrage local, ayant servi, contribué ou participé de façon prépondérante au rayonnement et/ou au développement de la Ville de Genève, du canton de Genève et/ou de la région.

Séance du 17 octobre 2023

Audition de M. Yves Herren, motionnaire

M. Herren déclare que cette motion vise à multiplier des espaces publics portant des noms féminins dans le futur nouveau quartier du PAV, ce qui permettrait d'éviter de débaptiser des rues portant déjà des noms. Il ajoute que jouer la question locale est évidemment importante pour déterminer ces noms féminins.

Questions des commissaires

Une commissaire déclare que la Ville de Genève n'a pas de compétence en la matière.

M. Herren répond qu'il en va de même avec toutes les motions.

Une commissaire déclare que la question de l'égalité implique une égalité du nombre de noms et elle remarque qu'un quartier entièrement féminin ne serait pas égalitaire. Elle se demande si un tel quartier ne risque pas de créer une perte d'identité pour les jeunes.

M. Herren entend la pointe de sarcasme et dit que cela ne lui pose pas de problème.

Une commissaire demande s'il y a des quartiers plus aptes que d'autres pour recevoir des noms féminins.

M. Herren répond que le projet vise le futur quartier du PAV.

Une commissaire déclare que l'idée est excellente et demande à qui s'adresser pour avoir des informations.

M. Herren pense qu'il y a des historiens à qui s'adresser. Il évoque alors quelques noms de femme comme Marie Laforêt, Amélia Christinat, Patricia Plattner, Régine, Leyla Aubert.

Une commissaire remarque que l'idée est donc d'éviter de débaptiser des rues, afin de prévenir des problèmes. Cela étant, elle n'est pas opposée à voir un quartier entièrement féminisé.

Une commissaire remercie M. Herren pour sa proposition et ses suggestions de noms. Cela étant, elle regrette que ce soit un quartier périphérique qui fasse l'objet d'une telle féminisation. Elle signale alors que l'Agenda 21 poursuit un projet de recherche allant dans ce sens.

Un commissaire remarque que cette conversation révèle que tout va bien à Genève. Il rappelle que ce nouveau quartier sera le nouveau centre-ville et pas

une zone industrielle. Il se demande par ailleurs pourquoi le débat commence par des considérations aussi négatives et si ce nouveau quartier pourrait être un symbole.

M. Herren acquiesce.

Une commissaire demande s'il serait possible d'avoir une parité entre les noms de femmes et les noms d'hommes dans ce quartier.

M. Herren acquiesce.

Une commissaire déclare ne pas céder à la critique sur la modification des noms de rues et elle espère que ces 22 noms pourront être suivis par d'autres noms.

Le président déclare que cette motion reprend l'art. 13, al. 4 du règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments (RNGAB). Il remarque que les nouveaux noms de rue sont toujours féminins.

M. Herren répond que si tel est le cas il faut alors rejeter cette motion. Il ajoute qu'il ne connaissait pas cet alinéa 4.

Une commissaire pense qu'il y a toujours des rues qui sont soustraites à la féminisation pour des motifs différents.

Une commissaire pense que la motion a tout son sens, l'idée étant de baptiser 22 rues avec des noms féminins dans ce nouveau quartier.

Séance du 20 août 2024

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif chargé du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M^{me} Julie Schnydrig Kettenacker et de M^{me} Héloïse Roman, respectivement cheffe de service et chargée de projets au Service Agenda 21 – Ville durable (A21)

M. Gomez rappelle que le projet de féminisation des noms de rues a été largement approuvé, même au niveau cantonal, le Grand Conseil ayant alors émis un certain nombre d'objectifs. Il ajoute qu'une grève s'était aussi déroulée. Il déclare que la Ville de Genève s'était engagée au cours de la législature précédente à modifier une trentaine de noms de rues, un objectif presque atteint puisque 29 noms ont été modifiés sur les trente qui étaient envisagés avant la fin de la législature. Il précise que la Ville est donc passée de 7% à 16% de rues féminisées, ce qui reste encore très modeste.

Il mentionne que l'idée n'est pas d'en rester là mais il rappelle que le débat s'est crispé et que le Conseil d'Etat a pris des décisions, lesquelles sont à géo-

métrie variable. Il remarque qu'il reste possible de modifier des noms de rues, notamment celles dont les noms sont des doublons ou qui portent des surnoms qui ne sont pas adéquats. Il répète qu'il reste encore une rue dont le nom doit être remplacé et il mentionne qu'il reviendra avec un projet au cours de ces prochains mois.

Cela étant, ce projet de motion demande que l'ensemble des rues du PAV soit exclusivement féminin, mais il déclare avoir quelques doutes. Il estime qu'il ne faut pas créer de ghetto. Il signale que trois nouvelles rues à Vieusseux portent deux noms de femmes et un nom d'homme. Il signale, cela étant, que l'administration veillera à ce qu'une grande majorité des rues du PAV portent des noms de femmes.

M^{me} Roman ajoute que l'Agenda 21 a rebaptisé un certain nombre de rues en se basant sur la base de données du projet 100Elles et déclare que, pour identifier de nouveaux noms de femmes, un travail de recherche en amont devra être mené.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si plus de 50% des noms de rues du PAV seront féminisés.

M. Gomez acquiesce et déclare qu'il faudrait toutefois éviter que toutes les rues d'un quartier ne portent exclusivement des noms d'un genre.

Une commissaire demande comment les noms de femmes sélectionnés par 100Elles ont été choisis.

M^{me} Roman répond que la personne doit être décédée depuis plus de dix ans et avoir contribué à l'histoire locale. Elle ajoute que les chercheurs avaient mené des recherches respectant ces critères. Elle remarque que le critère des dix ans évolue et qu'il reste donc des noms de personnalités à trouver.

Elle rappelle que ce sont les communes qui proposent de nouveaux noms de rues à la Commission cantonale de nomenclature, laquelle rend un préavis destiné au Conseil d'Etat qui prend sa décision. Elle indique que d'autres noms issus de la liste de 100Elles mais également d'autres provenances, notamment d'associations, seront proposés à l'avenir.

Une commissaire demande s'il est possible que des habitants proposent des noms.

M^{me} Schnydrig Kettenacker acquiesce et remarque que des familles envoient parfois des propositions.

M. Gomez mentionne qu’il y a toutefois une commission, la Commission cantonale de nomenclature, qui donne un préavis.

M^{me} Roman rappelle qu’à l’interne de la Ville c’est l’Agenda 21 qui a piloté le processus, mais elle remarque que c’est le département de l’aménagement, des constructions et de la mobilité qui fait *in fine* le nécessaire en fonction de la décision du Conseil administratif dont le rapport est envoyé à la Commission cantonale de nomenclature.

Une commissaire demande s’il y a parfois des réflexions sur des noms plus généraux et qui n’évoquent pas des personnes.

M^{me} Roman acquiesce et déclare qu’il y a quelques années le Canton avait décidé de nommer des rues en évitant d’évoquer des personnes. Cela étant, les hommes sont représentés massivement dans l’espace public et elle déclare que, sous l’angle de la promotion de l’égalité, il est nécessaire d’augmenter le nombre de noms de femmes dans les rues.

Un commissaire observe que la motion est idéaliste mais qu’elle entraîne également une perte de substance historique en cas de remplacement d’un nom existant – un aspect évoqué dans les considérants de la motion – et il demande comment ces choix sont opérés.

M. Gomez déclare que la plupart des changements sont opérés lorsqu’il y a des doublons comme la rue des Alpes et la place des Alpes. Il indique que les changements peuvent être envisagés lorsque les personnes ne sont pas très connues et représentent simplement des familles qui étaient propriétaires sans avoir participé à l’histoire de la cité.

Le président déclare que la rue Frank-Martin a tout de même été débaptisée.

M. Gomez répond que c’était une proposition du Canton.

Une commissaire signale qu’il y a également l’île Rousseau.

M^{me} Roman déclare qu’il faut distinguer les changements de noms de rues officiels et les plaques violettes du projet 100Elles de 2019, qui était un projet de communication. Elle précise que les rues n’ont alors pas changé de nom. Elle répète que seules 29 rues ont changé de nom.

M. Gomez déclare que ces plaques violettes ne représentent en effet pas un changement de nom officiel mais sont un acte symbolique. Il rappelle que seules les plaques bleues sont officielles. Il imagine que des arguments réactionnaires se feront entendre en séance plénière au printemps 2025 à propos de ce sujet.

Séance du 10 septembre 2024

Audition de M. Laurent Niggeler, chargé de la Direction de l'information du territoire (DIT) et président de la Commission cantonale de nomenclature

M. Niggeler rappelle que la Commission de nomenclature qu'il préside depuis 2004 rend des préavis sur proposition des communes. Il explique par ailleurs que son département émet également des observations sur les plans localisés de quartier (PLQ) qui lui sont soumis.

Il observe qu'il est ici question de nommer 22 rues dans le PLQ Acacias 1. Il précise qu'en règle générale le nombre de rues ou de voies devant être baptisées appartiennent aux informations qui sont données lors de la procédure et qui sont transmises à la commune concernée. Il rappelle également que c'est le Conseil d'Etat qui arrête les noms des espaces publics en fin d'exercice. Il déclare que la Commission étudie donc les dossiers transmis par les communes, tant dans la forme que sur le fond, et demande un extrait du procès-verbal du Conseil administratif, ainsi qu'un plan et un explicatif portant sur le nom proposé et sa relation au lieu. Il précise que la Commission essaye de privilégier des noms qui ont un lien avec la commune. Il ajoute que la commission regarde également le storytelling qui peut être fait entre le nom proposé et les lieux. Il indique que la proposition doit en outre faire l'objet d'une large acceptation, un aspect dont la commune doit s'assurer. Il remarque que dans le cas d'espèce, dans la mesure où il n'y a pas d'habitants, la commune doit s'adresser au reste de la population de la Ville de Genève. Il indique en outre que la Commission s'assure que le nom proposé n'est pas sujet à controverse. Cela étant, il pense qu'il serait nécessaire de mener une enquête historique sur ce périmètre pour déterminer des noms en relation, des noms de femmes, mais aussi d'hommes, afin de créer une mixité sur le secteur.

Questions des commissaires

Un commissaire déclare qu'il est question de nommer pour une première fois de nouvelles rues et il se demande comment comprendre la dernière phrase de l'art. 13, al. 4 RNGAB («Les noms de personnalités féminines sont privilégiés»).

M. Niggeler répond qu'il est également indiqué que les dénominations toponymiques sont privilégiées.

Une commissaire demande si à ce stade les recherches portant sur les noms de femmes sont parvenues à leur terme.

M. Niggeler répond que l'enquête que M. Vuilleumier mène est en cours.

Une commissaire déclare qu'il s'agit d'une motion qui demande spécifiquement que ces futures rues soient baptisées avec des noms de femmes, mais elle se demande comment se déroule la dénomination d'une rue habituellement.

M. Niggeler répond que c'est la Ville de Genève qui fait une proposition à la Commission, laquelle préavise pour le Conseil d'Etat. Il ajoute que si la Commission préavise négativement la commune est informée et doit reformuler une proposition. Le cas échéant, le dossier est renvoyé au Conseil d'Etat.

Une commissaire déclare avoir entendu qu'une pesée d'intérêts était faite pour nommer une rue et si la personne y avait vécu. Elle évoque à cet égard le changement de nom de l'avenue Krieg par celui de l'écrivaine Yvette Z'Graggen et elle remarque que cette dernière semble toutefois avoir vécu à Collonge.

M. Niggeler mentionne qu'une pétition a été également renvoyée, ce qui implique qu'il n'y a pas de large acceptation, raison pour laquelle la Commission refuse le dossier.

Une commissaire déclare que la motion demande une vingtaine de noms de femmes pour ce quartier et elle comprend que ces noms devraient avoir un intérêt avec ce quartier ou Plainpalais.

M. Niggeler acquiesce et déclare que la commission a refusé par le passé des noms de personnes qui avaient séjourné trois mois à Genève et qui n'avaient pas d'autre attache locale que ce court séjour.

Une commissaire déclare avoir compris que M. Vuilleumier travaillait sur un ouvrage portant sur les noms de rues et elle se demande si cet ouvrage permettra d'aider la Commission de nomenclature.

M. Niggeler acquiesce et remarque que ces noms seront classés selon des critères spécifiques.

Une commissaire relève qu'il y a donc un vivier de 200 personnes; dès lors elle ne comprend pas qu'il soit difficile de trouver 22 noms pour ce quartier.

M. Niggeler n'est pas certain que, sur ces 200 noms, nombreux soient ceux en lien avec ce quartier.

Une commissaire évoque la rue Julia-Chamorel dont le nom est venu remplacer celui de rue du Midi et demande ce qu'il en est.

M. Niggeler répond que ce dossier a été classé par le Conseil d'Etat.

Un commissaire demande si le Conseil d'Etat suit les préavis de la Commission.

M. Niggeler répond qu'il est très rare que le Conseil d'Etat ne suive pas les préavis.

Une commissaire demande si la Commission est la seule entité à émettre un préavis.

M. Niggeler acquiesce. Il explique que lorsqu'il y a des pétitions les auteurs sont invités à venir s'exprimer devant la Commission.

Une commissaire demande depuis quand existe la Commission.

M. Niggeler répond qu'elle date de 1930.

Une commissaire demande si l'avis de la population était demandé au préalable.

M. Niggeler ne le sait pas avec certitude, mais il pense que l'avis des administrés était tout de même demandé. Il ajoute que le règlement actuel porte sur la législation de 2009. Il mentionne qu'il n'est pas possible d'imposer un nom de rue à la population et il pense qu'il conviendrait d'être un peu plus strict et de consulter plus formellement les habitants.

Une commissaire demande comment s'est passé le changement de nom de la rue des Belles-Filles.

Le président propose de rester sur le périmètre concerné.

Une commissaire demande si la féminisation est le seul critère.

M. Niggeler répond par la négative et déclare qu'une enquête historique est nécessaire. Il ajoute que ces noms doivent s'inscrire dans le temps et faire lien entre passé et avenir. Il observe que lorsqu'il y a des doutes ou que des noms de femmes ne sont pas proposés, la Commission demande aux communes de se pencher plus avant sur le sujet. Mais il déclare que les communes peuvent imposer un dossier qui est ensuite renvoyé au Conseil d'Etat.

Une commissaire demande quel est le coût d'un changement de nom de rue.

M. Niggeler remarque que dans ce cas le périmètre est vierge. Il ajoute qu'il serait judicieux de ne pas changer les noms existants.

Une commissaire demande si le travail sur les noms de rues de ce quartier a commencé.

M. Niggeler répond ne pas avoir d'information. Il mentionne qu'il est normalement judicieux d'avoir les noms de rues avant la fin des travaux afin de pouvoir informer les services de sécurité.

Prises de position

Une commissaire socialiste pense qu'il sera compliqué de trouver 22 noms de femmes et elle pense que, si tel devait être le cas, cela reviendrait à créer un ghetto.

Le président observe que l'on peut remplacer «22» par «plusieurs».

Une commissaire du Centre déclare qu'en l'état cela semble compliqué d'accepter cet objet.

Le président remarque qu'il serait préférable de dire «de recommander de nommer plusieurs futures rues du PAV». Il rappelle que c'est l'invite d'une motion qui compte.

Une commissaire Verte déclare que son groupe soutient cet amendement et cette motion.

Une commissaire du Parti libéral-radical proposerait «une partie des futures rues du PAV».

Une commissaire de l'Union démocratique du centre déclare qu'il serait préférable de laisser le champ libre aux personnes qui sont capables et elle mentionne qu'elle refusera cette motion.

Un commissaire du Parti libéral-radical rappelle que c'est une motion qui n'a rien de contraignant. Il pense dès lors qu'il n'y a pas de raison de s'y opposer.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre observe qu'il est difficile de donner 22 noms à ces futures rues. Il rappelle que la loi indique déjà qu'il convient de privilégier les noms féminins et il pense que cette motion revient à enfoncer une porte ouverte.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare partager l'avis des uns et des autres. Il mentionne que cette motion n'est pas contraignante et se demande s'il ne faudrait pas simplement refuser cet amendement pour renforcer le symbole.

Le président rappelle qu'un retour des communes est attendu.

Une commissaire d'Ensemble à gauche déclare que le sujet est controversé et elle pense que la motion est la bienvenue.

Une commissaire Verte rappelle qu'il y a eu des grincements de dents en Ville de Genève lorsque des noms de femmes ont été proposés et elle ne voit pas de problème à accepter cette motion.

Une commissaire du Centre rappelle qu'une motion demande une réponse du Conseil administratif dans les six mois.

Votes

L'amendement («recommander de nommer plusieurs futures rues du PAV») est accepté par 14 oui (2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 4 S, 1 EàG, 3 Ve) et 1 abstention (UDC).

Le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 14 oui (2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 4 S, 1 EàG, 3 Ve) et 1 abstention (UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à *recommander de nommer plusieurs* futures rues du PAV – Acacias 1 – avec des noms de femmes ayant un ancrage local, ayant servi, contribué ou participé de façon prépondérante au rayonnement et/ou au développement de la Ville de Genève, du canton de Genève et/ou de la région.